AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURES POUR UNE OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC PORTUAIRE EN VUE D'UNE EXPLOITATION ECONOMIQUE

Nom et adresse de la personne publique

Mairie d'YVOIRE 3, place de la Mairie 74140 YVOIRE

Téléphone : 04 50 72 80 36 Courriel : mairie@yvoire.fr

Objet de l'avis d'appel public à candidature

Attribution d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public non constitutive de droit réel relative à la mise à disposition d'un emplacement d'amarrage au quai du port de plaisance pour l'exercice d'une activité d'offre de promenades sur le lac en **bateau hybride électro-solaire :**

- Surface de la parcelle de plan d'eau mise à disposition : 60 m²
- Capacité d'accueil du bateau : 60 personnes maximum
- Adresse : quai du Port de Plaisance 74140 YVOIRE

Type de procédure

Appel à candidatures pour l'occupation du domaine public portuaire d'une surface individuelle en vue d'une exploitation économique. La procédure de mise en concurrence à l'issue de laquelle sera choisi le titulaire de la convention d'occupation temporaire s'inscrit dans le cadre l'article L.2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Modalités de retrait et contenu du dossier de la consultation :

Les documents de la consultation sont à retirer au choix :

- En main propre, à la mairie d'Yvoire.

du lundi au vendredi suivant les horaires d'ouverture.

- Par voie électronique, à l'adresse mail : mairie@yvoire.fr

Les documents de la consultation comprennent, le Règlement de la consultation disponible et un projet de convention d'occupation et son annexe 1 dans lesquels figurent notamment :

- -la description des espaces mis à disposition et les modalités d'exploitation ;
- -Les modalités de remise des offres ;
- -Les conditions de participation ainsi que les critères d'attribution.

Remise des documents de candidature par voie postale

La date limite de remise des documents de la candidature est fixée au :

Lundi 16 décembre 2024 à 12h00

A l'adresse suivante :

Mairie d'YVOIRE 3, place de la Mairie 74140 YVOIRE

Les documents qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées au présent avis seront refusés.